

3.4 Panne de radiocommunications.

En cas de panne de radiocommunications à l'arrivée, les aéronefs en régime VFR appliqueront la procédure suivante en assurant la plus grande vigilance visuelle :

- Entrée dans la CTR à l'altitude indiquée (1000 FT/QFE maximum) et suivre les itinéraires obligatoires.
- Pour les aéronefs en provenance de l'EST ou du SUD-EST : Passer au point E à 500 FT/QFE maximum en direction du point S.
- Pour les aéronefs en provenance de l'OUEST : Passer au point W1 à 500 FT/QFE maximum et tourner à droite pour longer le bord de la mer jusqu'au point S en gardant vigilance visuelle sur l'axe de piste.
- Se diriger vers l'aire à signaux à 300 FT/QFE après passage des points A ou S avec battements d'ailes devant la Tour de contrôle en attendant les signaux optiques.
- Choisir le sens d'atterrissage suivant l'indication de la manche à air et rejoindre le circuit d'aérodrome pour atterrir.

IV - PROCÉDURES DE DÉPART

4.1 Sortie de la zone de contrôle.

- Suivre les mêmes cheminements qu'à l'arrivée en se conformant aux altitudes ci-dessus et aux instructions du contrôle.

4.1 Panne de radiocommunications.

- Avant le décollage : ne pas décoller.
- Après le décollage : faire demi-tour pour atterrir suivant la procédure de panne à l'arrivée.

En cas de raisons impérieuses, poursuivre le vol en se conformant au plan de vol déposé.